

AVIS

11 Octobre 2018

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Le Rapporteur Général du Budget
M. Jean-Pierre GIROD



Introduction

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers 6 objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) intervient dans un contexte marqué par la poursuite de la croissance économique mondiale, européenne et française, bien que des incertitudes liées à la conjoncture actuelle apparaissent. Au niveau régional, les indicateurs généraux d'évolution de la situation économique normande poursuivent eux-aussi leur évolution favorable en 2018. La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne en mars 2019 ne sera cependant pas sans conséquence pour le commerce international normand¹.

En 2019, la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales passera non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne devront pas évoluer de plus de 1,2% par an, et de l'endettement².

Dans ce cadre, le ROB présenté par le Président du Conseil régional est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2019 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité en tenant compte des 4 piliers³ ci-dessous :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Dégager une épargne brute minimum de 200M€ ;
- Augmenter l'investissement pour le porter à 568M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021.

Les principales ressources financières de la Région

2019 est marqué par la mise en place, pour la deuxième année, des mécanismes de compensation pour l'exercice de la compétence transports interurbains et scolaires⁴ et pour le renforcement de la compétence de la Région en matière de développement économique.

La Région perçoit également depuis 1er janvier 2018 une fraction de TVA en lieu et place de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

¹ Voir la contribution du CESER portant sur « Les effets du BREXIT en Normandie », décembre 2017

² Les collectivités ont déjà contribué à l'effort de redressement des finances publiques dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité conclu en 2013 puis du Programme de stabilité 2014-2017.

³ La stratégie financière a été définie en 2017 par le nouvel exécutif et repose sur ces 4 piliers

⁴ Le vecteur de la compensation financière liée au transfert de cette compétence est l'attribution de 25 points de CVAE supplémentaire aux Régions, portant ainsi leur part totale à 50 %.

Les recettes prévisionnelles en 2019

Les prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 1.427M€ et se répartir de la façon suivante :

- *une fiscalité directe (519M€) en progression de 2M€ par rapport au BP 2018 (+0,4%)*

Les recettes de fiscalité directe sont composées des produits perçus au titre de la CVAE, du fonds de péréquation des ressources régionales, de l'IFER et du FNGIR.

- *Une fiscalité indirecte (727M€) en hausse de 7M€ par rapport au BP 2018 (+1%)*

L'autonomie fiscale de la Région se résume au produit de la fiscalité indirecte composé du produit des taxes sur les certificats d'immatriculation, des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et de la fraction de TVA attribuée aux Régions⁵.

- *Les dotations et participations (117M€) en baisse de 7M€ par rapport au BP 2017 (-5,6%)*

Le montant des dotations et compensations de l'Etat, intégré comme variable d'ajustement depuis la loi de finances 2017, poursuit sa baisse et devrait s'élever pour 2019 à 89M€.

Les recettes européennes, d'un montant de 28M€, comprennent depuis 2018 celles relatives aux programmes opérationnels des 2 ex-Régions.

- *Divers*

Les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courantes⁶ s'élèvent à 56M€ (dont les recettes perçues au titre de la compétence transport à partir de 2018) et les reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles à 9M€.

Les prévisions de recettes d'investissement

La Région anticipe pour l'année 2019 des recettes d'investissement d'un montant de 315M€, en nette augmentation par rapport au BP 2018 (+56%). Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

- 33M€ de dotations DRES et 16,2M€ de FCTVA
- 37M€ de TICPE Grenelle
- 27,6M€ au titre des recettes européennes
- 179M€ de recettes trains intercity
- 21M€ de prêts et avances (ARE)

Le recours à l'emprunt

Compte tenu des ressources⁷ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 568M€, un emprunt de 144M€ devrait être mobilisé au cours de l'année 2019, s'ajoutant ainsi aux 74M€ mobilisés en 2018, afin de financer les investissements ferroviaires.

Dans ce contexte, le **budget 2019** devrait s'élever à **1.960M€** en opérations réelles (+9,2%), les ressources financières de la Région reposant désormais principalement sur la fiscalité directe et indirecte.

⁵ En remplacement de la DGF forfaitaire et de la DGF de péréquation

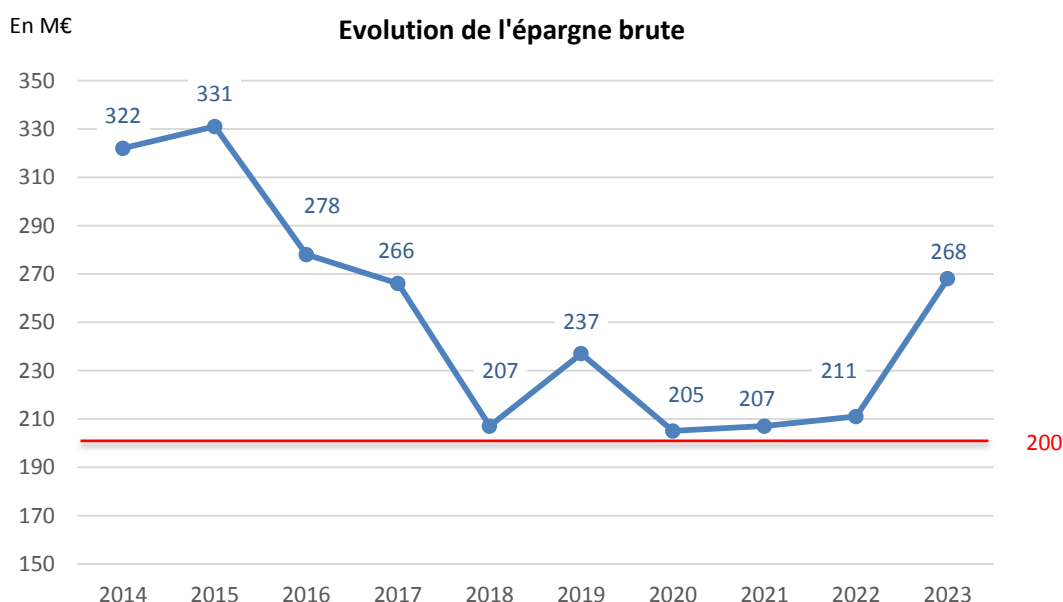
⁶ Recettes perçues au titre de la compétence transport, participations des familles à la restauration et l'hébergement, recettes issues des conventions avec les partenaires de la Région.

⁷ Financement disponible + résultat des exercices précédents

La prospective financière sur la période 2019-2023

La prospective financière menée par la Région dans le ROB a été actualisée sur la période 2019-2023 pour tenir compte notamment des dernières évolutions du projet de Loi de Finance. Elle anticipe ainsi une évolution légèrement plus importante des recettes de fonctionnement sur l'ensemble de la période (+1,65% annuellement contre 0,78% sur la période 2018-2021), du fait d'une augmentation modérée des recettes fiscales, de la perception des fonds européens qui se concentrera essentiellement sur 2023 et de la baisse des compensations de l'Etat.

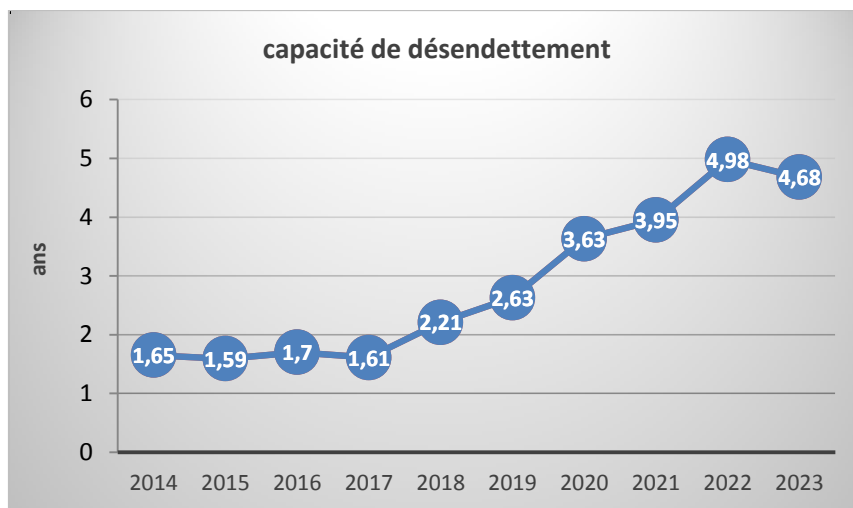
En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute au moins égale à 200M€ et d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans d'ici 2023, il est prévu une augmentation tendancielle des dépenses de fonctionnement (+1,35% par an⁸) et une variation des dépenses d'investissement (-1,59% en moyenne annuelle) qui connaîtront un pic en 2019-2020⁹ avant de se réduire en 2021 puis de s'accélérer à nouveau à compter de 2022.



En conséquence la capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va se dégrader rapidement tout en restant en dessous du seuil fixé par la collectivité.

⁸ Cette augmentation intègre l'évolution des dépenses de fonctionnement au titre des fonds européens.

⁹ Ainsi, les dépenses d'investissement devraient atteindre 750M€ en 2019 et 798M€ en 2020.



Au regard des différents éléments financiers présentés, le CESER note que la collectivité régionale bénéficie du dynamisme de la part de TVA qui remplace ses dotations depuis janvier 2018. En contrepartie elle est tenue, avec le projet de loi de finances 2019, de maintenir autour de 1,2 % la progression de ses dépenses de fonctionnement.

L'ensemble des Régions a alerté le gouvernement sur le fait que la cible retenue par l'Etat, pour limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement, pose problème dans la mesure où elle n'intègre pas, toutes choses égales par ailleurs, l'impact en année pleine de la compétence transport scolaire, les dépenses liées au futur Plan d'Investissement dans les Compétences, etc. Aussi, il importe d'être vigilant à ce que les différentes Régions soient traitées de façon égale.

Les observations du CESER sur les politiques publiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Le CESER salue l'initiative de la Région de constituer un écosystème régional de la donnée à travers un **Data'lab** qui pourrait être moteur de l'économie. Il partage d'autant plus la volonté du Conseil régional qu'elle rejoint les travaux actuels du CESER sur l'intelligence artificielle, lesquels pointent le recueil et l'exploitation des données comme un enjeu central du développement économique en région.

Le CESER note avec satisfaction la continuité des dispositifs permettant de soutenir la **recherche** notamment la promotion du doctorat et l'accompagnement des projets de recherche. La prise en compte de la compétence Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) par la Région est saluée positivement par le CESER. Il sera néanmoins attentif au budget qui lui sera dédié.

(Sous réserve validation C4)

S'agissant de **développement économique**, les orientations budgétaires s'inscrivent dans le droit fil de la stratégie mise en œuvre par la Région. Le CESER salue à ce titre le dynamisme des dispositifs d'aides aux entreprises (dont la plupart sont gérés par l'AD Normandie) qui s'enrichissent encore d'un nouveau fonds de prêts participatifs (« Normandie Horizon », en soutien aux PME et ETI).

Concernant les aides aux entreprises octroyées par la Région et notamment par le biais de l'AD Normandie, le CESER s'interroge sur les motivations qui conduisent les dispositifs à exclure, au moins partiellement, certains statuts d'entrepreneurs et entrepreneures tels que ceux des professions libérales et les commerçants.

Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Les missions de cet Objectif Stratégique s'inscrivent dans la continuité des orientations budgétaires 2018 tout en prenant en compte les nouvelles responsabilités confiées par la loi, apprentissage, orientation et des projets en partenariat avec l'Etat, le Plan d'Investissement Compétences (PIC). Le CESER note la posture d'attente légitime de la Région compte-tenu des précisions qui doivent être apportées par les décrets d'application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnelle. En effet, ceux-ci devront arrêter les modalités d'intervention de la Région sur le champ de l'apprentissage et définir plus finement le périmètre des nouvelles compétences en matière d'orientation (intervention de la Région en direction des salariés). Concernant le PIC, le CESER se félicite de la participation de la Région et demande que son action soit clairement identifiée.

Le CESER attend la concrétisation financière des orientations budgétaires 2019 pour disposer de tous les éléments pour rendre un avis.

- *Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur*

Le CESER rappelle les inquiétudes déjà formulées lors de l'avis portant sur les orientations budgétaires 2018 quant aux difficultés rencontrées par de nombreux établissements pour accéder au THD et pour faire fonctionner correctement les outils numériques installés. Cette problématique constitue à ses yeux la priorité numéro 1 pour ancrer le numérique dans les EPLE. Il s'étonne par ailleurs que l'ensemble des lycées n'aient pas encore accès à la fibre conformément à ce qui avait été annoncé pour la fin 2017.

Concernant la réflexion en cours sur l'extension du fonds social régional afin qu'il soit accessible aux lycéens de toute la région, le CESER réaffirme la nécessité que l'engagement financier soit révisé à la hausse, et que l'élargissement ne soit pas réalisé à budget constant.

- *Réussir la relation orientation - formation – emploi*

La loi du 5 septembre, précédemment citée, confère à la Région la responsabilité de l'information sur les métiers. Toutefois, elle ne détaille pas les contours de ses obligations qui devront être précisées par décret. Les orientations budgétaires en matière d'orientation, de fait, ne présentent pas finement les intentions de la Région.

Le CESER est attentif à ce que la Région associe tous les acteurs concernés dans l'élaboration de ses priorités pour que l'information soit la plus exhaustive, attractive et pertinente possible pour tous les publics.

- *Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence*

Le CESER note l'évolution du rôle de la Région en matière d'apprentissage établi dans le cadre de la

loi du 5 septembre. Il se félicite que les aides aux apprentis soient maintenues ainsi qu'une partie des aides en investissement aux Centres de Formation des Apprentis. En revanche, il regrette l'abandon des aides complémentaires aux primes versées aux employeurs.

- *Renforcer l'enseignement supérieur*

A l'heure de la constitution du Plan campus régional, le CESER alerte sur la nécessité de communiquer sur les schémas d'aménagement des différents sites. Il sera attentif à la présentation du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) à venir, celui-ci ayant déjà été annoncé dans les précédentes orientations budgétaires.

- *Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement - Contribuer à la citoyenneté et accompagner les réseaux jeunesse*

Le dispositif Atouts Normandie évolue favorablement et touche de plus en plus de jeunes, mais le CESER note que le volet concernant la prévention et l'éducation à la santé n'y figure pas. L'idée d'un conseil des jeunes est intéressante, mais il faut toutefois être vigilant quant à la cible et la forme qu'il devra prendre afin que ce conseil joue pleinement son rôle.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

- *Optimiser l'organisation des transports régionaux*

En ce qui concerne le **transport ferroviaire**, le CESER note favorablement la relocalisation de la maintenance des trains en Normandie, qui constitue un atout en termes d'emploi ainsi qu'en matière de maîtrise de la maintenance elle-même.

La mise en œuvre annoncée – à titre expérimental – d'un dispositif d'indemnisation des usagers du TER est saluée par le CESER, dans la mesure où ces usagers ne sont pas indemnisés en cas de retards importants ou de suppression de trains, à la différence des usagers des trains Intercités.

Le CESER rappelle également son attachement à l'amélioration de l'accessibilité des gares, qui font l'objet d'un programme d'aménagement pour 39 d'entre elles, dans le cadre du Schéma directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP). Il souligne également combien le maintien et le développement des services et commodités au sein des gares constituent des facteurs de qualité de vie et d'attractivité résidentielle et économique. A titre d'exemple, le CESER juge particulièrement intéressantes les réflexions menées au sein de plusieurs territoires afin d'adjoindre des tiers-lieux au sein des gares.

Le CESER estime également qu'il est important que la Région affirme et veille au maintien des « petites lignes » ferroviaires qui maillent le territoire, et observe positivement les études financées conjointement avec la Région Hauts-de-France sur une éventuelle réouverture de la ligne voyageur Abbeville-Le Tréport. Toutefois, dans le contexte de désengagement de l'Etat en matière de transport ferroviaire, le CESER ne peut que s'interroger sur le risque de dégradation de la situation financière de la collectivité si le rythme d'investissement en la matière se maintient, et, plus largement, sur les risques pesant à terme sur le devenir des lignes concernées. Le CESER considèrera avec attention les réflexions qui ne manqueront pas de s'engager dans les mois et années à venir au sujet de la pertinence des dessertes et de leur mode (train ou car).

- *Moderniser et améliorer les infrastructures ferroviaires*

S'agissant de la **LNPN**, dont la Région finance des études, ce projet constitue de toute évidence un sujet de préoccupation majeur pour le CESER, et un enjeu de première importance pour l'ensemble du territoire régional. A ce jour, la programmation des investissements dans les infrastructures de transport, présentée le 11 septembre 2018, a acté la priorité à la régénération et à l'entretien des réseaux. Par rapport aux scénarios établis par le COI (Conseil d'orientation d'infrastructures) dans son rapport sur les *Mobilités du quotidien*, le scénario retenu en matière de programmation des investissements dans les infrastructures de transport constitue un scénario 2 dégradé¹⁰. Si l'examen du projet de Loi d'orientation des mobilités, qui débutera vraisemblablement fin 2018, permettra de préciser les orientations et les investissements retenus, il apparaît aujourd'hui que les premières phases de la LNPN (Saint-Lazare, « saut de mouton » et Paris-Mantes) – ainsi, par ailleurs, que le contournement est de Rouen – ont été retenus parmi les priorités du gouvernement. Sur ce point, même si le Paris-Mantes (et le « saut de mouton ») constitue un préalable indispensable, susceptible d'apporter davantage de robustesse et de régularité aux trains normands, il convient de souligner que ces premières phases ne pourront générer qu'un gain limité en matière de temps parcours, alors que la Région Normandie est l'une des rares régions ayant vu le temps de parcours des lignes depuis Paris vers ses plus importantes agglomérations se dégrader depuis les années 1970. Quant aux phases suivantes de la LNPN, et au « Y de l'Eure », elles paraissent renvoyées à des horizons très lointains. Le CESER ne peut ici que s'en inquiéter, et rappeler le fort attachement de la société civile à ce projet d'intérêt national, dans l'attente des précisions apportées par lors de l'examen de la future Loi d'orientations des mobilités.

- *Favoriser l'intermodalité et les nouveaux modes de déplacements*

En ce qui concerne l'ensemble des modes de transports et **l'intermodalité**, le CESER insiste sur le besoin d'équité entre usagers, et d'harmonisation tarifaire, d'une part entre TER et Intercités, et d'autre part entre les différentes lignes de transports par autocar – dont le coût peut être très variable selon qu'il s'agisse d'une ligne SNCF ou d'une ancienne ligne départementale relevant désormais de la compétence régionale. Ainsi, la tarification des TER et des Intercités (généralement beaucoup plus attractifs à l'heure actuelle), et l'articulation du transport ferroviaire avec le transport par autocar, devront veiller à être cohérentes, et à permettre une attractivité du transport ferroviaire par rapport aux autres modes. Cette nécessaire harmonisation tarifaire relève de l'équité, et constitue un enjeu particulièrement prégnant pour les territoires ruraux, au sein desquels l'accès aux transports demeure essentiel pour lutter contre une tendance à la désertification parfois à l'œuvre. Ainsi, il est indispensable que la Région, suite à la prise de compétence en matière de transport interurbain et scolaire, et de trains d'équilibre du territoire (TET) à partir de 2020, assure une structuration, une harmonisation et une lisibilité de l'offre globale de transport, afin de favoriser le report modal. Le CESER sera ainsi particulièrement attentif à l'élaboration du SRI – Schéma régional d'intermodalité – ayant vocation à être intégré dans le SRADDET, lui-même en cours d'élaboration.

¹⁰ Le scénario retenu se situe légèrement en dessous du scénario intermédiaire élaboré par le COI (13.4 Md€ sur la période 2018-2022 – soit une hausse de 40% par rapport à 2013-2017, puis 14.3 Md€ sur 2023-2027). Il s'agit d'une moyenne annuelle de 2.8 Md€, légèrement inférieure aux 3Md€ annuel figurant dans le second scénario du COI, préconisé pour répondre aux priorités fixées par le Président de la République.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

- *Aménager et assurer la compétitivité des territoires*

En ce qui concerne la **revitalisation des centralités**, outre la convention Etat-Région-ANRU et l'appel à projet en faveur des centres-villes de la Reconstruction reconduit pour une seconde année, le CESER salue la dynamique positive de réhabilitation des friches urbaines engagées dans le cadre de la convention Région-EPFN (Etablissement public foncier de Normandie). Cet accompagnement offert aux collectivités permet la mise en œuvre de projets au sein de territoires divers, y compris dans le cadre de projets relativement modestes. Le CESER ne peut qu'approuver ces actions de réhabilitation du bâti existant et de recyclage des espaces déjà artificialisés, alors même qu'il vient d'adresser au Conseil Régional une contribution dans le cadre du SRADDET, dans laquelle il l'invite à mettre en œuvre des actions afin de réduire de manière significative l'artificialisation et la consommation des espaces agricoles et naturels, en tirant parti de la dimension prescriptive du futur SRADDET.

- *Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité*

En termes de **cadre de vie et de développement durable**, le CESER observe favorablement le projet de GIP interrégional à l'échelle de la Façade Manche Est – Mer du Nord, permettant de se doter d'un outil d'observation du littoral pour l'ensemble de la Manche, de la Baie du Mont Saint-Michel à la frontière belge. Il considère qu'il serait pertinent de développer le même type de collaboration et d'approche dépassant les frontières administratives avec les territoires bretons, dans la mesure où les enjeux sont partagés, notamment à l'échelle de la grande baie du Mont Saint-Michel, où des partenariats entre territoires normands et bretons existent d'ores et déjà (inter-SCOT, inter-SAGE).

Enfin, bien qu'il regrette la réduction des moyens qui leur sont alloués, le CESER souligne avec satisfaction le maintien des contrats avec les Parcs naturels régionaux (PNR), et la volonté régionale de poursuivre le travail en commun avec ces espaces de promotion du développement durable et de la transition écologique.

- *Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires*

Le CESER attire l'attention sur l'accent qui est mis sur la politique d'accès aux soins à travers les PSLA, qui ne peut être qu'approuvée, et sur la nécessité d'un travail partenarial médecine de ville-hôpital, de proximité afin de mieux répondre aux besoins de la population, auquel il sera nécessaire d'apporter un financement.

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

- *Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand »*

La Région évoque l'égalité d'accès à la culture pour toutes les populations, or le CESER fait remarquer que dans les faits il y a un décalage. L'accompagnement culturel des territoires doit se traduire concrètement, notamment par de l'investissement.

- *Favoriser la pratique sportive et encourager la performance » :*

La politique régionale affichée en faveur du sport est intéressante même si elle s'avère plus axée sur le haut niveau. En effet, le sujet de l'accès aux sports pour les populations les plus éloignées reste posé, notamment à travers l'articulation entre la politique régionale et les politiques des territoires. Le CESER ne peut que déplorer le désengagement de l'Etat dans ce domaine.

- *Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie »*

Le CESER se félicite que la recherche et l'enseignement supérieur soient mis en avant comme élément d'attractivité de la Normandie dans le cadre des coopérations internationales, les acteurs de ces domaines étant notamment associés aux déplacements officiels, vœu qui avait été formulé précédemment par le CESER.

Si l'évènement « Normandy Welcome Day », réunissant plus de 1 000 étudiants étrangers, est à saluer, le CESER souligne l'importance de communiquer davantage auprès des établissements d'enseignement supérieur, ces derniers ne connaissant pas suffisamment cette manifestation.

Comme il l'avait souligné précédemment, le CESER se félicite de la mise en place d'un nouveau cadre de relations avec le Royaume-Uni et notamment des Assises franco-britanniques de la recherche prévues en 2018.

Pour une administration performante au service de l'action régionale

Le CESER partage avec la Région le fait que l'évaluation des politiques publiques soit un enjeu majeur pour la collectivité, afin d'en améliorer la mise en œuvre. A ce titre, il se félicite que les grandes politiques régionales fassent l'objet d'une telle évaluation dans un horizon proche. A l'heure où la loi NOTRe du 7 août 2015 donne mission aux CESER, dans son article 32, de « contribuer à l'évaluation des politiques publiques », il souhaite qu'un échange puisse s'engager avec la Région sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle mission.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

Le CESER regrette une nouvelle fois que les éléments de bilans fournis sur le CPER et sur le CPIER ne lui permettent pas de donner une véritable appréciation de leur état d'avancement. Dans cette perspective, il souhaite être destinataire des éléments qualitatifs et quantitatifs de ce bilan qui ont été présentés au Comité de suivi du 4 octobre dernier.

Concernant la gestion des fonds européens, une révision des programmes à mi-parcours est prévue au cours de l'année 2019. Le CESER note que si la Région a réussi à éviter a priori tout dégagement d'office des crédits européens en 2018, il risque de ne pas en être de même en 2019 au regard de l'état d'avancement des taux de programmation et de paiement (Voir annexe). Aussi, il encourage la collectivité à renforcer de façon pérenne ses équipes en charge de l'instruction des dossiers européens.

Le CESER attire de nouveau l'attention de la Région sur la grande complexité dans la constitution des dossiers ainsi que sur les délais extrêmement longs entre le dépôt du dossier et le paiement. Il insiste

particulièrement sur la nécessité d'accompagner les bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne (montage des dossiers, présentation des projets, ... jusqu'à l'obtention même des factures).

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

ARE		Allocation de Retour à l'Emploi
BP		Budget Primitif
CAP		Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA		Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP		Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles
CREFOP		Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE		Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP		Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF		Dotation Globale de Fonctionnement
DM		Décision Modificative
DRES		Dotation Régionale d'Equipeement Scolaires
ENT		Environnement Numérique de Travail
EPL		Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS		Institut de Développement Social
IFER		Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA		Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR		Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe		Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA		Programme Investissements d'Avenir
ROB		Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN		Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE		Système d'Enquêtes pour l'INsertion dans l'Emploi
SPRO		Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET		Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire
THD		Très Haut Débit
TICPE		Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

Annexe

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE/IEJ

Montant total de la maquette : 520,7M€

Axes ⁽¹⁾	Départements	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Axe 1 (FEDER)	Calvados, Manche, Orne	76M€	59,4%	18,2%
	Eure, Seine-Maritime	141,6M€	42,4%	25,4%
Axe 2 (FEDER)	Calvados, Manche, Orne	31M€	72,3%	23,9%
	Eure, Seine-Maritime	40M€	43,0%	23,4%
Axe 3 (FEDER)	Calvados, Manche, Orne	73,5M€	59,8%	41,5%
	Eure, Seine-Maritime	12M€	15,4%	20,2%
Axe 4 (FEDER urbain HN)	Eure, Seine-Maritime	25M€	48,0%	6,4%
Axe 4 BN et 5 HN (FSE)	Calvados, Manche, Orne	38,3M€	54,3%	45,4%
	Eure, Seine-Maritime	24,3M€	80,1%	31,2%
Axe 6 (IEJ HN)	Eure, Seine-Maritime	41,4M€	63,6%	1,0%
Assistance technique	Calvados, Manche, Orne (FEDER)	6,5M€	17,4%	7,1%
	Calvados, Manche, Orne (FSE)	1,5M€	47,0%	0,0%
	Eure, Seine-Maritime (FEDER)	7,6M€	9,3%	0,0%
	Eure, Seine-Maritime (FSE)	1,9M€	21,5%	0,0%
TOTAL	Calvados, Manche, Orne	226,8M€	59,1%	30,8%
	Eure, Seine-Maritime	293,8M€	47,0%	19,4%

Les données indiquées sont au 29 septembre 2018

- ⁽¹⁾
- Axe 1 : Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
 - Axe 2 : Soutenir la transition énergétique haut-normande
 - Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand
 - Axe 4 : Soutenir le développement des espaces urbains durables
 - Axe 5 : Former les jeunes haut-normands pour permettre leur insertion
 - Axe 6 : Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEADER

Montant total de la maquette : 411,8M€

Priorités ⁽¹⁾	Départements	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Priorité 2	Calvados, Manche, Orne	93,1M€	76%	34%
	Eure, Seine-Maritime	31,6M€	56,2%	24,7%
Priorité 3	Calvados, Manche, Orne	15,3M€	59,1%	20,8%
	Eure, Seine-Maritime	7,5M€	38,7%	5,4%
Priorité 4	Calvados, Manche, Orne	147,9M€	74,6%	31,2%
	Eure, Seine-Maritime	29,2M€	65,2%	16%
Priorité 5	Calvados, Manche, Orne	7,85M€	70,6%	10,9%
	Eure, Seine-Maritime	9,5M€	47%	17,8%
Priorité 6	Calvados, Manche, Orne	37M€	22,9%	3,8%
	Eure, Seine-Maritime	21,4M€	32%	0,3%
Assistance technique	Calvados, Manche, Orne	7,5M€	50,7%	0%
	Eure, Seine-Maritime	3,8M€	35,2%	0%
TOTAL	Calvados, Manche, Orne	308,7M€	67,4%	27%
	Eure, Seine-Maritime	103M€	50,8%	14,2%

Les données indiquées sont au 29 septembre 2018

- ⁽¹⁾ Priorité 1 transversale : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales
- Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux
- Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2
- Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales